

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 28/06/2017
POINT A L'ORDRE DU JOUR Indemnités de prestations du personnel volontaire

DEMANDE A LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique :

Les résultats des recherches d'un groupe de travail relatif aux shifts de 12 et 24h viennent d'être transmis aux zones de secours et confirment que les shifts de 24h entraînent une augmentation du nombre d'accident de 200%. Dans ces conditions ne faudrait il pas être plus intransigeant quant à la possibilité pour le Conseil de zone d'autoriser en plus des 24h le cumul de fonction

2. Solution(s) + motivation :

3. Conclusion :

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :